



Communiqué de presse

Date: 13.12.2023

Les exportations de déchets sous la loupe des douanes suisses

L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) a participé à l'opération DEMETER de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) avec en point de mire la lutte contre le trafic de déchets et de substances appauvrissant la couche d'ozone. Des irrégularités ont été découvertes dans une dizaine de cas dont un notamment en Suisse romande.

Plus d'une centaine d'administrations douanières ont participé du 1^{er} au 31 octobre dernier à la neuvième édition de l'opération de lutte contre le trafic de déchets et de substances appauvrissant la couche d'ozone, laquelle a permis de détecter 338 cas d'infraction au plan mondial ([Communiqué de presse de l'OMD](#)). En Suisse, dix cas ont été détectés dans le trafic de déchets à l'exportation, dans le cadre des contrôles douaniers en cours.

Ainsi, lors du contrôle d'un poids lourd à la douane autoroutière de Bardonnex, les collaborateurs de l'OFDF ont vérifié la cargaison d'une entreprise de recyclage à destination de la France. Selon la déclaration en douane d'exportation, l'ensemble de l'envoi avait été annoncé comme des déchets non soumis à autorisation. Il s'est avéré que des moteurs électriques et des câbles enrobés de plastique, qui étaient transportés en même temps que des déchets en inox et en cuivre ainsi que des jantes et des déchets de radiateurs en alu, étaient soumis à autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le poids lourd a été refoulé car une partie de la marchandise n'avait pas été déclarée correctement et les dispositions légales en matière de mouvements transfrontières de déchets n'avaient pas été respectées.

Marchandises, personnes et moyens de transport

L'OFDF a pour mission de contrôler les marchandises, les personnes et les moyens de transport en fonction de la situation et des risques. Le programme de transformation DaziT en cours jusqu'en 2026 verra notamment la numérisation des processus et l'uniformisation de la

Communiqué de presse

formation dans ces trois domaines de contrôle. À cet horizon, l'OFDF sera encore mieux en mesure d'assurer la sécurité globale de la population, de l'économie et de l'État à la frontière.

Légende: La cargaison aurait dû suivre une procédure sujette à autorisation prévue par la [Convention de Bâle](#).(OFDF)

Renseignements:

Service de presse, OFDF
058 462 67 43, medien@bazg.admin.ch